

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014063

Signataire : ABW/PC

OBJET : Désignation d'un représentant au conseil de concertation de la résidence sociale COALLIA Opale

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 1^{er} décembre 2000 ;

Vu l'article 1 du protocole de fonctionnement du conseil de concertation adopté par COALLIA, pour la résidence sociale Opale sise 56, rue des Fillettes à Aubervilliers ;

Considérant que COALLIA a mis en place un conseil de concertation au sein de la résidence sociale Opale,

Considérant qu'afin de garantir le dialogue avec l'organisme gestionnaire, avec la communauté des résidents accueillis au sein de la résidence sociale COALLIA Opale, notamment sur le lien avec le quartier et les riverains, il convient qu'un élu municipal soit désigné afin de siéger au conseil de concertation de l'établissement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Mme Claudine PEJOUX, pour représenter la ville d'Aubervilliers, au sein du conseil de concertation de la résidence sociale Opale, située 56, rue des Fillettes à Aubervilliers et gérée par COALLIA.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

